

Salon de l'auto: les monteurs
s'affairent à tours de bras

Page 14

A Chêne-Bougeries, l'«obus»
suspect était en bois

Page 15



OLIVIER VOGELSANG

Initiative

Des riverains de l'aéroport
disent non aux vols de nuit

Une association d'habitants de Vernier lance une initiative communale pour interdire les vols entre 23 h et 6 h

Antoine Grosjean

La croissance effrénée de l'Aéroport de Genève inquiète ses voisins, qui subissent les nuisances des avions. Hier, l'Association des intérêts de Vernier-Village (AIVV) a lancé une initiative communale demandant aux autorités vernio-lanes d'intervenir en faveur d'une interdiction des vols entre 23 h et 6 h du matin. Exception faite, évidemment, pour les urgences, par exemple sanitaires.

Croissance menaçante

Les initiants redoutent une extension des horaires de vol pendant la nuit, afin de répondre à la forte croissance du trafic aérien à Genève Aéroport. Ils rappellent que

«Pouvoir dormir n'est ni un luxe, ni un privilège, c'est un droit»

Jean-François Bouvier

Président de l'Association des intérêts de Vernier-Village.

celui-ci a crû de 65% de 2000 à 2012, en bonne partie grâce à de l'offre grandissante des compagnies low cost. «En 2014, la barre des 15 millions de passagers annuels a été franchie. L'objectif poursuivi est d'atteindre 25 millions de passagers en 2030. En Europe, aucun autre aéroport ne



Les initiants redoutent une extension des horaires de vol la nuit, pour répondre à la croissance du trafic aérien à Genève. PASCAL FRAUTSCHI

connaît un tel taux de croissance», dénonce le texte.

«Comme il est impossible de construire une deuxième piste, la seule solution pour l'aéroport de croître davantage est d'étendre la plage horaire des vols», suppute Christina Meissner, membre du comité de l'AIVV et conseillère municipale UDC, qui a déjà déposé au délibératif communal, en janvier, une motion en tous points similaire. La même proposition a d'ailleurs été faite en 2013 au Conseil national, par le biais d'une initiative parlementaire socialiste. «Pouvoir dormir n'est ni un luxe,

ni un privilège, c'est un droit absolu au même titre que respirer de l'air», lance le président de l'AIVV, Jean-François Bouvier.

Impact sur la construction

L'association souligne que les nuisances sonores du trafic aérien ont aussi un impact sur le développement de la commune: «On ne peut plus construire de logements ou d'écoles sur près de 20% du territoire verniolan, à cause de l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit», déplore Jean-François Bouvier. Selon les initiants, la fermeture nocturne de

l'aéroport rendrait 400 000 m² de terrains à nouveau constructibles dans les communes riveraines. En novembre, le Conseil fédéral a autorisé la construction de logements autour de l'aéroport de Zurich, arguant qu'il n'y a pas de vols entre minuit et 6 h, contrairement à Genève, où les vols sont autorisés dès 5 h. Pour l'AIVV, il y a là une inégalité de traitement. En lançant cette initiative maintenant, elle espère influencer sur la révision du Plan sectoriel d'infrastructure aéroportuaire (PSIA), en cours à l'Office fédéral de l'aviation civile.

Bertrand Stämpfli, porte-parole de Genève Aéroport, assure que la Suisse est l'un des pays les plus restrictifs pour les vols nocturnes: «En 2014, à Genève, il n'y a eu que 65 vols entre 0 h 30 et 6 h, essentiellement pour des raisons sanitaires ou diplomatiques. De plus, 87% des mouvements ayant lieu après 22 h sont des atterrissages, nettement moins bruyants que les décollages.» Et de rappeler que la taxe sur les avions les plus polluants a permis d'investir 46 millions de francs dans l'isolation phonique de 3000 logements à Genève et en France voisine.

Mobilisation
générale

Les nuisances du trafic aérien ont suscité de nombreuses discussions ces derniers jours. Jeudi soir, l'Association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG) organisait un débat à Versoix. Le thème: la pollution générée par les avions. Une trentaine de personnes étaient présentes. Parmi elles, le maire PDC de Versoix, Cédric Lambert, le conseiller administratif PLR de Vernier, Pierre Ronget, et la députée Verte, Lisa Mazzzone. Le public était essentiellement composé d'habitants de la rive droite, mais aussi de résidents français, dont le président de l'Association française des riverains de l'aéroport, Georges Rysler. Docteur de son état, ce dernier a évoqué les effets néfastes pour la santé du monoxyde de carbone, des particules fines et autres polluants émis par les avions. Plusieurs personnes ont aussi mentionné l'impact psychologique des nuisances sonores du trafic aérien, comme la dépression. Le même soir, lors d'une réunion participative sur le plan directeur communal de Vernier, plusieurs groupes et associations ont aussi abordé la question. Enfin, lundi, à Versoix, le Conseil municipal a voté une résolution (*lire nos éditions du 25 février*) demandant la création d'un fonds de compensation pour indemniser les communes subissant les nuisances de l'aéroport. Celles-ci touchent près de 20 000 Genevois en tout. **AN.G.**

Un pactole d'un demi-milliard arrose le Canton

Anières bénéficie de rentrées fiscales imprévues qui devraient impacter les finances de tout le canton

La nouvelle est arrivée comme le printemps. Sans prévenir et avec le soleil. Les rentrées fiscales annoncées par le Canton à la petite Commune d'Anières prévoient un excédent de... 120 millions de francs! Une fois bien assis, Patrick Ascheri, maire de cette municipalité de 2500 âmes, a bien relu le courrier de l'Administration fiscale. «Ça a été un choc, on ne s'y attendait vraiment pas.»

Commune plutôt aisée de la Rive gauche, Anières fonctionne avec un budget avoisinant les

10 millions, aucune dette et parfois quelques rentrées fiscales inattendues. «Mais jamais de douze fois le budget. Ça fait plus de trente ans que je suis élu, je n'ai jamais entendu ça à Genève», relève le maire.

Comment est-ce possible? «Il s'agit d'un transfert de patrimoine sous secret fiscal, confie-t-il. On ne saura pas qui, ni le montant de la transaction, mais pour atteindre la somme de 120 millions pour la Commune, on peut imaginer qu'il s'agit d'une opération de quelques milliards.» Patrick Ascheri a immédiatement convoqué le Conseil municipal et ses adjoints à une séance extraordinaire pour leur annoncer la nouvelle, avant qu'elle ne se répande.

Car Anières ne sera pas seule à se frotter les mains. Selon les estimations, le Canton devrait toucher environ 400 millions et la Confédération quelques centaines de millions. Le Département genevois des finances ne commente pas ces chiffres, car les comptes seront présentés à la fin de mars. On se borne à rappeler qu'il y a chaque année des phénomènes particuliers en matière de rentrées qui s'insèrent dans un total de revenus fiscaux de plus de 6 milliards pour le Canton.

«Il devrait y avoir plusieurs conséquences directes sur la fiscalité cantonale, détaille de son côté Patrick Ascheri. Notre contribution à la péréquation, via le fonds intercommunal, avoisine le million de

francs. Avec ce résultat, nous devrions verser, à la louche, près de 30 millions. Ainsi, des communes qui participaient habituellement se verront moins ou pas sollicitées. Et augmenteront la marge de leur budget, leur permettant peut-être de réaliser des investissements auxquels elles avaient renoncé.» Et Anières, que va-t-elle faire avec ce pactole? «On ne va pas créer des besoins où il n'y en a pas», insiste l'élu, réjoui de ce cadeau inattendu pour son départ de la Mairie au mois de juin. «La Commune prévoit plusieurs constructions et réaménagements. Elle aura les moyens de les réaliser.» Pour le reste, le maire imagine créer un financement afin de faire fructifier cet argent. **Isabel Jan-Hess**

PUBLICITÉ



OUI
À LA NOUVELLE LOI
SUR LA POLICE

«LE PS ET LES VERTS ONT OBTENU QUE LES ACQUIS SOCIAUX DES POLICIÈRES ET POLICIERS SOIENT MAINTENUS DANS LA LOI. LE TEMPS EST MAINTENANT VENU D'AVOIR UNE LOI MODERNE, AU SERVICE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS.»

Maria Bernasconi
Conseillère National

notrepolice.ch
VOTATION DU 8 MARS